

MOUVEMENT 2017
Poste à exigences particulières

**Enseignant référent spécialisé chargé du dispositif départemental
des Auxiliaires de Vie Scolaire (AVSi – AVSco)**

Dans le contexte de la loi de 2005 et de l'augmentation exponentielle des élèves bénéficiant d'un accompagnement humain, un second poste est créé.

Fiche descriptive du poste.

| | |
|-------------------------------------|---|
| Lieu d'exercice : | ➤ Direction des S ervices D épartementaux de l' E ducation N ationale de Moselle – I.E.N. – ASH – 27 place Saint-Thiébauld METZ |
| Titres professionnels requis | ➤ CAPSAIS ou CAPA-SH |
| Compétences requises | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Capacité à assurer plusieurs fonctions, pédagogique, administrative, de conduite et de suivi d'équipe ➤ Bonne connaissance de la politique de scolarisation des élèves en situation de handicap et notamment de la loi du 11 février 2005 ainsi que du système éducatif ➤ Bonnes aptitudes au travail en équipe et en partenariat ➤ Grande aptitude à la communication ➤ Sens de l'initiative ➤ Capacité d'organisation ➤ Maîtrise des outils informatiques, (word, excel...) ➤ Aptitude à la rédaction ➤ Grande disponibilité et réactivité ➤ Qualités relationnelles |
| Missions | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Organiser et participer au recrutement des AVS ➤ Procéder à l'affectation des AVS et à l'organisation de leur emploi du temps ➤ Organiser et participer à la formation des AVS ➤ Rencontrer les AVS sur le terrain, suivis individualisés des situations problématiques ➤ Gestion continue des démissions, remplacements, besoins nouveaux en cours d'année ➤ Renseigner les enquêtes concernant l'évolution des dispositifs, des besoins et des demandes ➤ Participation aux instances de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), groupes techniques AVS, CDA plénière voire certaines équipes pluridisciplinaires ➤ Liaison avec le Secrétariat Général et le service des Contrats Aidés et Accompagnements des Elèves Handicapés (C2AEH) de la DSDEN ➤ Personne ressource auprès des enseignants référents, mise en place d'actions spécifiques conjointes ➤ Personne ressource pour les personnels des établissements scolaires concernés (directeurs, principaux, proviseurs) ➤ Participation aux travaux du groupe académique de pilotage des AVS |

Contact :

Inspection de l'Education Nationale, Adaptation et Scolarisation des élèves Handicapés : **03.87.38.64.47**